



Compte Rendu du CTL du 17/04/2012.

Le CTL s'est tenu le 17 avril 2012 sur le site Liberté.

L'ordre du jour était composé de l'approbation de 6 Procès Verbaux dressés à l'occasion de CTPL ou de CTL précédents et de la présentation de la campagne IR 2012 :

Après lecture des liminaires (celle de FO DGFIP en annexe), il a été procédé au vote des différents PV inscrits à l'ordre du jour.

Présentation de la campagne IR:

Le pôle fiscal a balayé l'ensemble du dispositif mis en place pour la campagne de déclaration IR 2012 dont le début est attendu au 23 avril 2012 compte tenu des premières remises à la poste des déclarations à compter du 19 avril 2012.

La Direction compte beaucoup sur le développement de la télé-déclaration pour "limiter" l'afflux du public au guichet (perplexité des organisations syndicales sur le sujet...)

La Direction s'engage à faire parvenir dans les prochains jours le matériel nécessaire pour répondre au public (brochures, dépliants, sous mains plastifiés avec dispositions fiscales principales...). Elle met également en avant la progression des crédits de vacation pour aider à l'ouverture du courrier uniquement, cet effort se fera inexorablement au détriment d'autres services et d'autres missions...

Concernant la problématique de l'accueil, la Direction a mis en place un groupe de travail sur les SIP de Roubaix dans le but d'affiner les motifs de déplacement du public et de trouver des solutions alternatives pour juguler la croissance exponentielle de la fréquentation au guichet. On peut s'interroger sur la légitimité d'une telle démarche dans une administration de service public!!

L'objectif de la DRFIP est d'obtenir un taux de saisie de 100% des déclarations au 12/07/2012. Un tel objectif est techniquement irréalisable mais surtout elle est synonyme d'une forte pression sur les collègues en charge de cette mission.

Les nouvelles mesures fiscales (non revalorisation du barème, plus value de cession mobilière imposable, suppression des déclarations séparées l'année du mariage ou du PACS) vont générer de nombreuses questions auprès d'un public qui a besoin de soutien pour établir sa déclaration. A cela va s'ajouter la Déclaration de l'ISF sur la 2042 pour les patrimoines compris entre 1 300 000 euros et 3 000 000 d'euros.

Le retour des déclarations non distribuées par la poste devrait intervenir dans les 8 jours, la réalité sera toute autre, d'ou le transfert de charge inéluctable vers la fin de la campagne pour atteindre l'objectif indiqué.

La mobilisation des agents devra combiner l'accueil du public et la saisie au fil de l'eau des déclarations de revenus. Les responsables de sites ont toute l'attitude pour faire face au pic de charge, y compris en recourant au besoin aux cellules CSP.

L'affectation de l'échelon de renfort en mai et juin pourvoira dans la limite des effectifs aux insuffisances en personnel de certains SIP.

Enfin, le déploiement de GAIA-DEML est opérationnel depuis le 30/03/2012, ce dernier est un nouveau mode de contact amené à monter en charge avec la mise en recouvrement des rôles et sera une contrainte supplémentaire pour les services.

Les Représentants FO-DGFIP